



Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles

Mémoire des Sentinelles des Quinze

Présenté à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 15 mai 2007

1. Présentation de l'organisme

Les Sentinelles des Quinze, est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour en opposition à un controversé projet de centrale hydroélectrique privée sur la rivière des Quinze à Angliers.

L'objectif des Sentinelles des Quinze est de mettre en valeur le territoire de la région du Témiscamingue par l'entremise d'un développement harmonieux qui n'hypothèque pas le patrimoine des générations futures.

Nous comptons sur un membership de plus de 150 membres. Des personnalités bien connues et des organismes possédant une forte crédibilité nous ont donné leur appui :

- La Première Nation de Long Point (Winneway)
- Fondation Rivières
- L'Action Boréale d'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava-CSN (CCATU-CSN)
- Les 6 000 membres du syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec
- Léo-Paul Lauzon, directeur de la chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et parrain de la rivière des Quinze
- Mario Peluso, auteur-compositeur-interprète originaire d'Angliers et parrain de la rivière des Quinze

2. Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles

Ayant comme préoccupation la protection et la mise en valeur du territoire, les Sentinelles des Quinze s'intéressent de près à la création d'aires protégées. C'est dans cette optique que l'organisme s'implique dans le présent processus.

Étant donné que les champs d'action et d'expertise des Sentinelles des Quinze se résument à la région du Témiscamingue, notre mémoire propose des recommandations touchant uniquement la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze.

Néanmoins, les Sentinelles des Quinze appuient les quatre (4) projets de réserves de biodiversité précités et recommandent qu'ils obtiennent un statut permanent de protection. Nous croyons que ces territoires enrichiront le réseau d'aires protégées et constitueront de magnifiques lègues pour les générations futures.

3. Le projet de réserve de biodiversité du lac des Quinze

À nos yeux, le territoire proposé est un choix logique pour une future réserve de biodiversité, car il s'agit d'un secteur qui regorge d'écosystèmes forestiers remarquables (érablières, bétulaies jaunes, cédrières, pinèdes...) qui ont été épargnés de l'exploitation forestière industrielle. Toutefois, ce qui en fait un endroit d'une si grande richesse est sa valeur culturelle. La réserve de biodiversité projetée est intimement liée à l'histoire des Algonquins de Long Point.

3.1. La Première Nation de Long Point

Il faut souligner que les Algonquins de Long Point au Témiscamingue ont été durement éprouvés dans le passé en raison d'activités reliées à l'exploitation industrielle des ressources naturelles et de décisions unilatérales prises par les gouvernements. Par deux fois, ils ont été forcés de déménager leur village en raison de la construction de barrages. Ils ont tout d'abord été touchés par l'inondation de leur village d'origine : Long Point (situé à l'intérieur du territoire d'étude). De Long Point, les Algonquins se sont alors déplacés vers l'autre rive de la rivière des Outaouais connue sous le nom de Sand Point pour essayer de refaire leur vie. Cependant, la communauté a de nouveau été obligée de déménager et elle a dû revivre les mêmes horreurs encore une fois. Elle a alors été déplacée par le gouvernement à leur emplacement actuel (Winneway), situé à plus de 100 kilomètres de leur lieu d'origine de Long Point.

Pour rendre hommage aux premiers habitants du territoire constituant le projet de réserve de biodiversité du lac des Quinze, nous recommandons que la réserve soit nommée officiellement « Kikinwawigak », ce qui signifie Long Point en algonquin.

3.2. Les îles du lac des Quinze

Onze (11) îles du lac des Quinze, situées au sud du territoire à l'étude, méritent d'être incluses dans la réserve de biodiversité projetée (Figure 1).

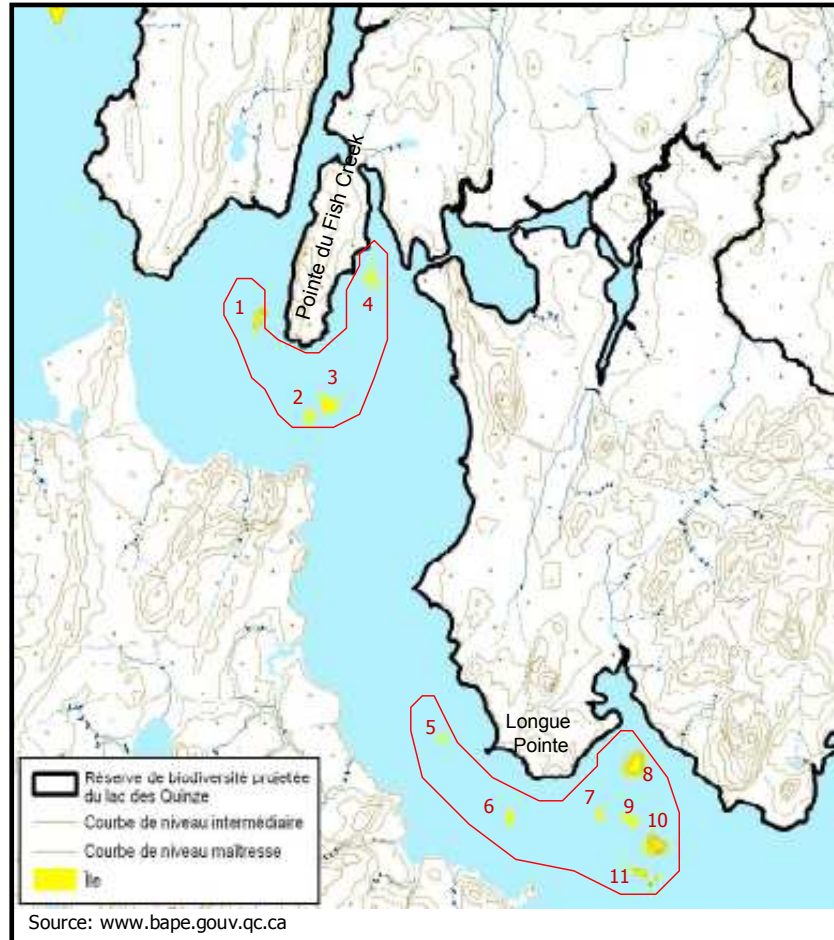


Figure 1 : Carte des îles

⇒ 4 îles ceinturent la pointe du Fish Creek

⇒ 7 îles ceinturent la Longue Pointe

La plupart de ces îles sont de petites dimensions. Cependant, plusieurs d'entre elles sont constituées de beaux peuplements de pins rouges, de pins blancs et de cèdres. Les îles Jumelles (#2 et #3 sur la carte) sont reconnues pour abriter une héronnière.

Pour les Algonquins et les allochtones, ces îles ont une valeur historique (l'île du Foyer et l'île Squelette) et symbolique (les îles Jumelles). Elles sont d'excellents points de repère pour les plaisanciers qui naviguent sur le lac des Quinze.

Nous recommandons de protéger les onze (11) îles en les incluant dans la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze.

3.3. Problématique de dégradation des rives du réservoir des Quinze par le marnage des eaux

Depuis plusieurs étés, de nombreux riverains du lac des Quinze notent :

- des pertes annuelles de plusieurs mètres de sol à vocations agricole et forestière
- la disparition de sites d'intérêt pour les autochtones (faunique, culturel, cueillette)
- la disparition de la plage publique d'Angliers, grugée et ennoyée par les eaux
- des arbres vivants arrachés et emportés par les vagues
- une augmentation importante de particules d'argile dans l'eau

Ces controverses ont mis en évidence qu'il existait de sérieux problèmes d'érosion des berges sur le réservoir des Quinze. Une étude réalisée en 2004 par la firme en géomatique Progigraph a d'ailleurs confirmé cette problématique de dégradation des rives et d'altération des écosystèmes occasionnées par le marnage des eaux. Les secteurs argileux dont la pente est supérieure à 30% et exposés au vent dominant seraient les plus sensibles à l'érosion.

Le principal responsable de cette fluctuation du niveau des eaux, désynchronisée par rapport au régime hydrique naturel, est le gestionnaire du réservoir des Quinze : la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais. Cet organisme est surtout préoccupé à contrer les inondations dans la région de Montréal et à préserver les intérêts des producteurs d'énergie hydroélectrique. Les populations riveraines de l'Outaouais supérieur sont souvent négligées et doivent subir ces graves

problèmes d'érosion. Le projet de réserve de biodiversité n'inclut pas le lac des Quinze. Cependant, les rives du territoire à protégé sont attaquées par cette érosion.

Depuis 2007, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est propriétaire du barrage d'Angliers situé en aval du réservoir des Quinze. Le MDDEP sera également gestionnaire de la réserve de biodiversité du lac des Quinze si cette dernière est acceptée et voit le jour. En l'occurrence, le MDDEP devrait avoir un pouvoir d'intervention sur la gestion du réservoir des Quinze.

Nous recommandons que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs joue un rôle actif sur la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais afin de contrer l'érosion des berges de la réserve de biodiversité du lac des Quinze.

Pour conclure, c'est avec enthousiasme que les Sentinelles des Quinze accueillent la création des quatre (4) projets de réserves de biodiversité et plus spécifiquement celui du lac Quinze. Cependant, nous croyons essentiel que le projet proposé soit amélioré si l'on désire qu'il produise les effets escomptés. Nous espérons que les quelques recommandations proposées dans ce mémoire, visant à bonifier le projet initial, soient acceptées.